

POLITIQUES CONCERNANT L'ENGAGEMENT D'AUXILIAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

1. En conformité avec le règlement de l'Université de Montréal, la fonction d'auxiliaire d'enseignement ou de recherche est réservée aux étudiants.
2. Seules les inscriptions à titre d'étudiant à temps plein, à temps partiel ou en rédaction de thèse sont retenues. Une inscription à titre d'étudiant libre est jugée insuffisante aux fins de cette politique.
3. Afin d'assurer le caractère "temps partiel" des engagements d'auxiliaire d'enseignement (ou de recherche), et de permettre au plus grand nombre d'étudiants d'avoir accès à ce complément de formation, la charge maximale de travail qui peut être attribuée est de 450 heures par année.

MÉCANISMES D'ENGAGEMENT

1. Remplir le formulaire "Candidature - Auxiliaire d'enseignement"
2. Remettre votre formulaire au secrétariat de l'École d'architecture - Local 2076
3. L'École se chargera d'acheminer votre candidature au professeur responsable

Notez que le professeur responsable établit lui-même le nombre de candidatures à rencontrer et effectue lui-même le choix du candidat qu'il recommande à la Direction de l'École. Aucun accusé de réception ne sera envoyé aux candidats.